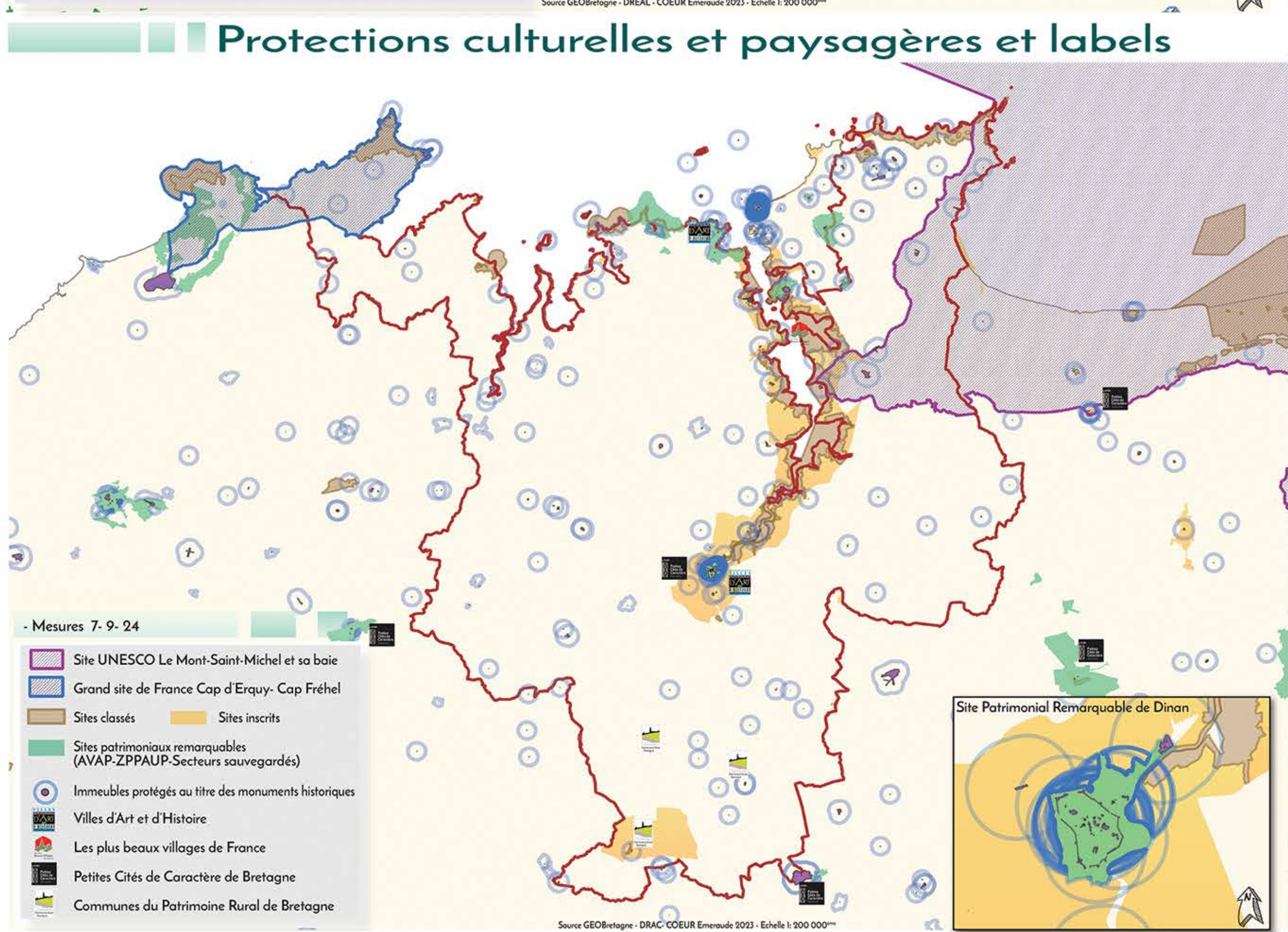
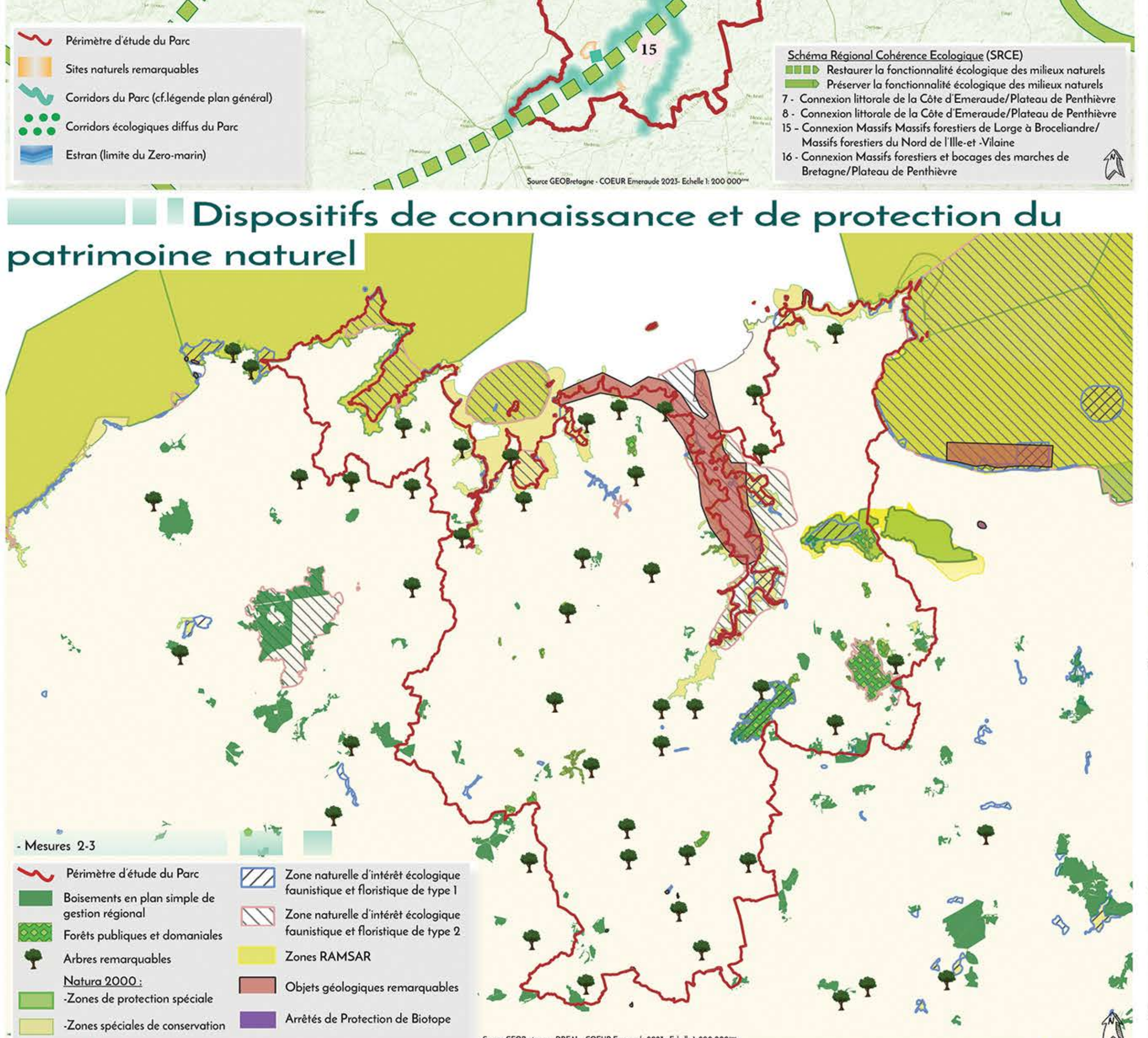
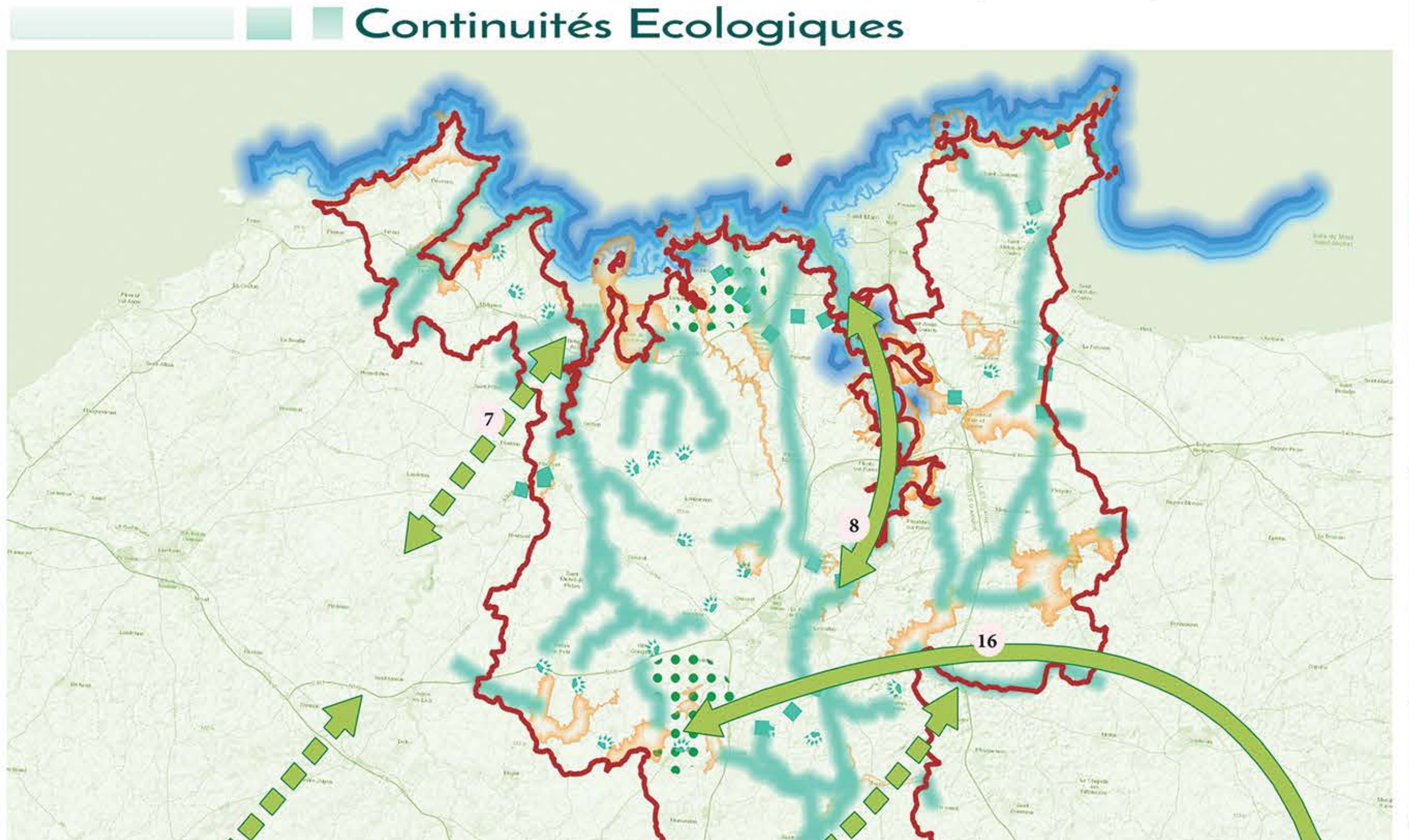



Côte d'Emeraude



Légende

Continuités écologiques et patrimoine naturel - Mesures	
Sites naturels remarquables (cf. Annexe)	Mesure 3
Cours d'eau de bio-diversité	Mesure 3
Extran (limites de la zone marine)	Mesure 1
Cours d'eau, zones humides, bocages, boisements, landes	Mesure 4
Corridors écologiques remarquables diffus	Mesure 3
Corridors écologiques remarquables à préserver	Mesure 3
Corridors écologiques remarquables à restaurer	Mesure 3
Corridors écologiques remarquables à étudier	Mesure 3
Points de ruptures (cf. Annexe)	Mesure 3
Secteurs agricoles et naturels avec bâti épars	Mesure 3
Stations oiseaux	Mesure 3
Stations phytocores	Mesure 3
Stations sources	Mesure 3
Stations fleurs	Mesure 3
Stations chauves-souris	Mesure 3
Stations papillons	Mesure 3
Stations flore	Mesure 3

Espaces et autres sites	
Sites à enjeu d'aménagement	Mesure 1
Conchyliculture	Mesure 20
Algoculture en Rance	Mesure 20
Ports de plaisance	Mesure 20-25
Ports de pêche	Mesure 20

Occupation des espaces	
Occupation des espaces	Mesure 10
Enveloppes foncières maximales	Mesure 10
Secteurs urbanisés et en voie d'urbanisation	Mesure 10
Secteurs agricoles et naturels avec bâti épars	Mesure 10
Coupages d'urbanisation	Mesure 10
Espace remarquable au titre de la Loi Littoral	Mesure 10

Séquences	
Points de vue remarquables	Mesure 7
Secteurs de réaffectation urbaine et paysagère (de A à Y)	Mesure 8
Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Mesures 23-24-26

